

=====

SECTION IV - DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION *(suite)*

=====

Procédés de lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient être munis d'un équipement de protection complet adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Éloignez les contenants de l'endroit de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Le jet d'eau peut s'avérer inefficace. Le jet d'eau ne peut être utile que pour refroidir l'équipement et les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Données sur les risques d'incendie ou explosion : Ce produit flottera sur l'eau et peut être rallumé à la surface. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air ambiant et se confinent en basse terre. Les contenants fermés peuvent rompre par la hausse de pression interne causée par une chaleur excessive ou flamme.

Produits combustibles dangereux : Oxydes de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote et autres vapeurs irritantes et fumées.

=====

SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

=====

Stabilité : Stable suivant les consignes d'entreposage et de manutention. La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Incompatibilité des matériaux : Oxydants forts (tels chlore, peroxyde, etc.)

Conditions de réactivité : Stable sous une température et pression ambiante. Éviter toute chaleur intense ou flammes nues.

Décomposition dangereuse du produit: Aucune connue. Vous référer à la Section IV sur "Produits combustibles dangereux".

=====

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

=====

*****Voies d'exposition et effets aigus*****

Limite d'exposition :

(ACGIH-TLV) (Valeurs-seuils): Huile de paraffine (sous forme de nuage d'huile de paraffine)

5 mg/m³ Moyenne pondérée en temps (TWA) ; 10 mg/m³ (LECT) (STEL)

OSHA-LPE (PEL): Huile de paraffine (sous forme de nuage d'huile de paraffine) - 5 mg/m³.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact oculaire, inhalation et ingestion.

Irritabilité du produit : Irritation négligeable ou légère.

Inhalation : L'inhalation du produit peut causer une irritation des voies nasales, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Cutané : Peut causer une irritation négligeable ou légère de la peau

Oculaire : N'irrite pas ou que très peu les yeux. Les symptômes peuvent inclure un larmolement et un pincement.

Ingestion : Peut causer une irritation à la bouche, gorge et estomac. Les symptômes peuvent inclure la nausée et le vomissement. Peut nuire à l'aspiration. L'aspiration du produit suite à une ingestion peut mettre en danger de vie les poumons.

Effets chroniques : Un contact cutané répétitif et prolongé peut assécher la peau et causer une irritation.

Cancérogénicité : Huile de paraffine n'est classifiée comme étant cancérogène par le CIRC (IARC) (*Centre international de Recherche sur le Cancer* ou par l'ACGIH (*American Conference of Governmental Industrial Hygienists*))

Effets sur la reproduction, tératogénicité et mutagénicité : Aucun effet connu

Sensibilité aux ingrédients : Aucune connue

Sensibilisation à la matière : Aucune connue.

Nom des produits toxiques synergiques : Non disponible

Détérioration de l'état de santé à l'exposition : Effets sur les personnes déjà atteintes de problème de peau ou de dysfonction respiratoire.

=====

SECTION VII – PREMIERS SOINS

=====

Inhalation : Mener vers un endroit pourvu d'air frais dans l'immédiat. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Cutané : Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. Lessiver les vêtements avant de les réutiliser.

=====

SECTION VII – PREMIERS SOINS *(suite)*

=====

Oculaire : Rincer les yeux immédiatement à grande eau pour une période d'au moins 10 à 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais introduire quoi que ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente.

=====

SECTION VIII – MESURES PRÉVENTIVES

=====

Procédures à suivre lors d'un déversement, fuite ou rejet : Les personnes assignées au nettoyage devraient porter l'équipement protecteur ainsi qu'une protection respiratoire appropriée. Garder une position contre vent d'un déversement ou d'une fuite. Éliminer toutes sources de chaleur et de flammes. Aérer l'endroit du déversement. Arrêter le déversement si vous pouvez le faire sans risque. Établir des barrages éloignés à l'écart du déversement pour le ramassage ou la mise au rebut. Absorber à l'aide d'un matériel absorbant puis placer le matériel absorbant contaminé dans un contenant adéquat pour la mise au rebut future (voir ci-dessous). Garder éloigné de tous égouts pluviaux. Aviser les personnes ayant l'autorité en matière d'environnement.

Mise au rebut : Disposer du produit selon les recommandations listées ci-dessous. Les contenants vides peuvent contenir un résidu de produit. Ne pas couper, braser ou souder les contenants vides. Les tambours vides doivent être complètement drainés, bondonnés adéquatement puis retournés sans délai au fabricant ou expédiés à un centre de récupération. Mettre au rebut conformément aux réglementations gouvernementales en vigueur.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Protection respiratoire : Lors d'une exposition prolongée ou si le niveau de TLV dépasse le seuil permis, porter un appareil respiratoire homologué NIOSH (*National Institute of Occupational Safety and Health*)

Ventilation : Bien ventiler les lieux. Une ventilation normale des lieux ou un système local d'échappement peut être nécessaire lorsque le niveau de TLV est inconnu.

Gants protecteurs : Des gants imperméables et résistants au produit doivent être portés. Cette caractéristique doit être indiquée par le fournisseur de gants.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité prévenant le produit d'entrer en contact avec les yeux.

Autres équipements de protection : Un laveur d'yeux et une douche d'urgence devraient être disponibles sur les lieux de travail. D'autres équipements, tel que le port de chemises à manches longues pour prévenir le contact avec la peau, peuvent être exigibles en tant que normes dans certains milieux de travail.

*** ENTREPOSAGE ET MANUTENTION ***

Conditions d'entreposage et manutention :

Manutention : Porter l'équipement nécessaire approprié. Faire l'usage du produit dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs ou émanations. Ne pas s'introduire dans un endroit clos ou de basse terre sans être muni d'une protection respiratoire adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éliminer toute source potentielle d'allumage. Garder à l'écart des produits oxydants et incompatibles. Procéder prudemment lors de l'ouverture du contenant. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Bien drainer les contenants de leur résidu. Ne pas couper, braser ou souder les contenants vides.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de tous incompatibles, de chaleur, de flammes ou des rayons directs du soleil. Ne pas fumer sur les lieux. Faire l'inspection du produit de façon périodique afin de déceler tous bris ou fuites possibles.

Information spéciale sur transport des marchandises - RTMD (TDGR) *Règlementations sur le transport de marchandises dangereuses* : Ce produit est non réglementé pour le transport terrestre à l'intérieur du Canada.

=====

SECTION IX – INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

=====

Préparé par : G.F. THOMPSON Cie. Ltée.
Téléphone : 905-898-2557
Date de la préparation : Le 01 decembre 2009

Notes et références additionnelles :

Légende des abréviations :

ACGIH :	Sigle É.-U. désignant (<i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i>)
CAS	Service des résumés analytiques de chimie (<i>Chemical Abstract Services</i>)
Codage SIMDUT (HMIS):	Système de codage des matières dangereuses (<i>Hazardous Materials Identification System</i>)
CIRC (IARC) :	Centre international de recherche sur le cancer. (<i>International Agency for Research on Cancer</i>)
Inh.:	Inhalation
CL (LC) :	Concentration létale (<i>Lethal concentration</i>)
DL (LD) :	Dose létale (<i>Lethal dose</i>)
LPE (PEL)	Limite permmissible d'exposition (<i>Permissible Exposure Limit</i>)
LECT (STEL)	Limite d'exposition à court terme (<i>Short Term Exposure Limit</i>)
NIOSH :	Sigle É.-U. désignant (<i>National Institute of Occupational Safety and Health</i>)
N/D (N/Av) :	Non disponible (<i>Not Available</i>)
OSHA	Sigle É.-U. désignant (<i>Occupational Safety and Health Administration</i>)
S. O. (N/Ap) :	Sans objet / Non applicable (<i>Not Applicable</i>)
TCC :	Méthode en vase clos du point éclair (<i>Tag closed Cup</i>)
TLV :	Valeurs-seuils (<i>Threshold Limit Values</i>)
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps (<i>Time-Weighted Average</i>)
SIMDUT (WHMIS) :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (<i>Workplace Hazardous Materials Information System</i>)
TMD (TDG) :	Loi sur le Transport des marchandises dangereuses (<i>Transportation of Dangerous Goods Act</i>)
RTECs :	Sigle É.-U. désignant (<i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>)

Références – Manuels ou publications anglaises :

1. ACGIH, *Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2005*.
2. *International Agency for Research on Cancer Monographs, for 2005*.
3. *Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb databases, 2005 (Chempendium and RTECs)*.
4. *Fiche signalétique du fabricant*.